



Bulletin trimestriel des Instituteurs, Professeurs des écoles
et P.E.G.C. des Hauts de Seine

3 bis rue Waldeck Rochet 92000 Nanterre
☎ 01 47 24 16 40 - 📠 01 47 25 52 49
e-mail snu92@snuipp.fr
<http://92.snuipp.fr>
C.C.P. Paris 19.929.50F
Supplément aux écoles n° 4 16/167
à "SNU 92" n° 222

Nanterre, le mercredi 16 novembre 2016

Se former pour évoluer ?!

La CAPD pour les stages de formation continue vient de se terminer. Mais peut-on encore seulement parler de formation quand tant le nombre de stages que la durée de ces stages sont à ce point réduits ?

Et pourtant, la formation continue est indispensable pour « permettre aux enseignant-es de se nourrir cognitivement, d'évoluer au fil de leur carrière et de développer une activité réflexive distanciée par rapport à l'activité, les problèmes rencontrés afin d'envisager des pistes de solutions possibles. »

C'est ce qu'a rappelé Dominique Cau Bareille, Maître de conférences en Ergonomie à l'Université de Lyon 2, qui est intervenue lors du stage syndical organisé par le SNUipp-FSU 92 sur la pénibilité et le vieillissement au travail.

Nous avons plus que jamais besoin d'un collectif de travail, de pouvoir prendre du recul sur notre pratique et le quotidien de la classe. C'est tout le sens de notre campagne nationale sur la fin des APC : reprendre la main sur notre métier, qu'il faut revendiquer pour mettre en place le rapport de force et ainsi peser sur l'ouverture de discussions avec la Ministre !

Le SNUipp-FSU92 est aux côtés de toutes les équipes et tous les collègues qui en ont besoin !

Elisa RADUCANU et Charlotte BOEUF



PRÉPARATION À L'ENTRETIEN DE DIRECTION

Mercredi 7 décembre
de 9h30 à 12h30

A la section du SNUipp92
3 bis rue Waldeck rochet
92000 Nanterre

Pour y participer, il vous suffit de prévenir le
SNUipp au 01 47 24 16 40 ou snu92@snuipp.fr.

Faire circuler

SOMMAIRE

- Edito
- CAPD du 15.11 p.2-3
- APC - Permutations p.4

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen des candidatures aux dispositifs de formation continue.

A notre demande, l'administration s'engage à écrire clairement les éléments de barème sur la circulaire.

Le serveur GAIA a été ouvert deux fois afin que les enseignants puissent candidater, la première campagne n'ayant pas été suffisante pour pourvoir les stages (risque d'annulation pour manque d'effectif). 97 % des demandes sont satisfaites. Les candidatures refusées concernent le seul stage complet (Entrer dans l'univers d'un auteur). Il n'y aura pas de nouvel appel à candidature pour les stages non complets. La délégation SNUipp-FSU insiste sur le fait que le format proposé pour ces stages (une semaine au mieux, contre trois ou quatre semaines auparavant) ne répond pas à la demande et aux besoins de formation continue des collègues.

QUESTIONS DIVERSES

LIVRET SCOLAIRE UNIQUE (NUMÉRIQUE) : sur le terrain, les réalités et les modalités exigées sont différentes selon les circonscriptions. A nos questions sur l'outil numérique pas encore finalisé, sur le temps d'appropriation des programmes puis d'élaboration des livrets, sur l'impression papier, sur les relations aux familles, le DASEN répond que l'outil a vocation à évoluer en permanence mais qu'il est conscient de la charge qui pèse sur les équipes. La délégation du personnel SNUipp-FSU rappelle que l'école manque cruellement d'un manque de réflexion à long terme, et qu'il est contre-productif de ne pas donner les moyens aux enseignants de mettre en œuvre la politique éducative. Nous demandons de nouveau que des consignes claires soient données aux collègues.

UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN : le DASEN précise sa position. Il interdit l'utilisation des transports dans Paris intra-muros. Les transports d'une ville à l'autre (bus, tramway, RER, train) sont possibles.

PPMS : suite à la réponse de la ministre au SNUipp-FSU

(lire la réponse), le DASEN confirme que le PPMS du 29/11 reste une proposition et qu'il n'y aura pas de sanctions. Il invite cependant toutes les écoles à faire cet exercice.

INSPECTIONS T2 : les PE T1 et T2 ne seront pas inspectés mais auront un accompagnement renforcé. Une information sera donnée aux IEN, la volonté est de conserver une visite et un accompagnement.

ISAE : tous les enseignants en poste en bénéficiant l'ont normalement reçue sur leur traitement d'octobre.

PEMF : la quotité de décharge des PEMF sera rediscutée pour l'an prochain. Nous continuerons à intervenir pour qu'elle évolue et respecte le nouveau texte.

BRIGADES ASH : les nouveaux PV d'installation ne sont qu'une régulation.

CONTRACTUELS : les critères utilisés pour leur recrutement sont leur connaissance du système éducatif, leurs compétences pédagogiques et leur positionnement, avec des questions sur des mises en situation. Ils ont ensuite deux jours de formation. A ce jour, il y a une centaine de contractuels recrutés.

FORMATION DEPS (PSYCHOLOGUE) : la ministre s'est engagée à tout mettre en œuvre pour que la formation ne soit pas arrêtée en cours d'année.

DEMANDES DE DÉTACHEMENTS À L'ÉTRANGER : cette année, les demandes seront examinées prochainement par une coordination académique qui émettra un avis avant la décision du ministère. A notre demande, les collègues seront informés de cet avis.

La version longue de cette CAPD se trouve sur le site du SNUipp : 92.snuipp.fr

Les candidatures retenues :

008 (LV ANGLAIS- ACCOMPAGNEMENT DIDACTIQUE ET PÉDAGOGIQUE) : AMANATIAN S. ; BACRI E. ; BARAT P. ; BENHAS-SAINE N. ; BONNAIRE A. ; CHAZALON V. ; DAMAMME M. ; DERRIER L. ; EVRARD M. ; GRIMAULT E. ; GUEGAN A. ; IZUMO K. ; JOUART E. ; KARNAUCH B. ; NGUYEN N. ; ROATTA L. ; SAGHATELIAN M.P. ; VICTOR C.

015 (ENTRER DANS L'UNIVERS D'UN AUTEUR) : BRETONNIERE A. ; BUZIER V. ; D'HUMIERES A. ; DESCHAMPS M.L. ; KIRILOV. C. ; MANSOUR S. ; MILLER M. ; NEHARI L. ; PAPAIZIAN S. ; PICARD E. ; PILLET A. ; RAZLOZNIK V. ; TOULLEC A.

018 (ENSEIGNER LA COMPRÉHENSION EN MATERNELLE) : BARTOLO P.M. ; BEN HAS-SINE A.L. ; BERNUCCI C. ; BOUTIN V. ; CHASSAING FRITSCH B. ; CHOLLEY M. ; CROUZET A.S. ; DELIGNY E. ; DELPIANO J. ; DEVIN E. ; FAUQUEUR E. ; LAMOTTE M. ; LETTRY M. ; MATEOS S. ; MIGUET-PERPETE

M. ; MULLER C. ; QUERO A. ; ROUGERON L. ; SAAD A. ; SAUVEBOIS BIRSTER I. ; SAVARY H. ; VULPILLAT C. ; WEBER A.

020 (L'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE) : BELLIARD L. BERTONNIERE E. ; CORLE E. ; COSTA V. ; DUTHOIT S. ; LEFAIT M.C. ; LEROUX N. ; LO BELLO J.P. ; LOPEZ A. ; MOURCHID K. ; ROUSSILLON X. ; SERA C. ; TANGUY A. ; WALKOWIAK I.

022 (ENSEIGNER LES MATHÉMATIQUES EN ÉCOLE MATERNELLE) : AMISET V. ; BARADJI L. ; BOULAMATARI A. ; CANER P. ; CHATELAIN M. ; GERBET E. ; HENON M. ; JENSEN G. ; JOURDANT M.A. ; LE GOFF L. ; NERESTAN A. ; LOEFFLER-LABORDA L. ; PIGE C. ; SERVANS G. ; VINTROU A.L.

035 (FORMATION AUX GESTES DE PREMIER SECOURS PSCI) : APAVOU DUFUMIER A. ; BAHLAS S. ; BOUCHON A. ; CARDOVILLE I. ; CLERC N. ; DAUPHIN S. ; DENIS H. ; DEREL E. ; DOMIN S. ; DOUBLET N. ;

DUBECH L. ; EDY T. ; FAGE M. ; FAISSE E. ; FERNANDEZ I. ; GERBET E. ; GUILLOTTE L. ; LABAS J. ; LAMOULLER C. ; LE TILLY L. ; LOEFFLER-LABORDA L. ; LUCCIONI E. ; LUVINO N. ; MARTIN S. ; MAZURIER J. ; MECHERI L. ; MERLE C. ; MOLIN D. ; MONNIOT E. ; MOURCHID K. ; NAU Q. ; PETIT-PIERRE A. ; PLATZ D. ; RANNOU C. ; REYNES M.J. ; ROLLAND A. ; SIBOUN C. ; SIRE M. ; TAILLADE-CARRIERE L. ; TAILLE M. ; VICTOR C. ; VILET E. ; VINTROU A.L. ; PILLET A. ; CHATELAIN M. ; PICARD E. ; JOURDANT M.A. ; ROUGERON L. ; DAMMAME M. ; DEVIN E. ;

635 (MONTER UN PROJET DE MÉDIATION PAR LES PAIRS) : DEJEAN S. ; DOBOZY E. ; GRAVIER S. ; HIRSINGER M. ; LAGARDE M. ; LERAY M. ; MARKOVIC S. ; MARTIN S. ; MARTY S. ; RENAULT I. ; SANTORO G. ; THIBAudeau I. ; VILLEGAS M.

636 (LE LANGAGE ORAL ET ÉCRIT EN MATERNELLE) : ALABLANCHE B. ;

CAPD du 15 novembre

BOEYKENS M. ; CAILLAUD A.L. ; CORPARD J. ; GUILLOTTE L. ; FLAMERION F. ; FRANTZ R. ; MARCK Q. ; MARSAN I. ; MITTEY A.C. ; NEUVE-ÉGLISE J. ; PETERSCHMITT A. ; POCHET P. ; SEBELOUE S.

637 (USAGE ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS À L'ÉCOLE) : BENZAIT N. ; CHEBANA N. ; CLOAREC R. ; ETLING S. ; FEUILLET S. ; GASQUET I. ; IRVING C. ; MALLEJAC C. ; MORIN P. ; SALEMBIER P.G. ; TRUBUIL J.

638 (ACQUISITION ET PRATIQUE DE

L'ORTHOGRAPHE) : AUSSIBEL L. ; BERNIER M. ; BETEMPS L. ; BROSSARD F. ; CHOUANE S. ; CLERICI E. ; COURJON D. ; MARTI FARELL N. ; PLOIX S. ; RIVIERE C. ; ROBIN C.

654 (ENSEIGNER LES SCIENCES AU CYCLE 3) : DÉMARCHE D'INVESTIGATION) : BASTIEN F. ; BROUCKSAUXMARIE T. ; CALONNE M. ; DESCHAMPS H. ; HOFFMANN A. ; JOLIVET P. ; LAURENT A. ; LEBRIS C. ; LECOURTOIS A. ; LEGER S. ; LUSO A. ; MANTZ S. ; MORVAN R. ; SCHREI-

NER-REVEAU J. ; TOUSAIN C.

655 (LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL À L'ÉCOLE MATERNELLE) : BENOIT GRAS E. ; BOUMEDIENE F. ; BUSNEL K. ; CHOQUET E. ; DEDEURWAERDERE M.N. ; DUMONT A. ; ESCHYLLE F. ; GAFFARD I. ; KAUFFMANN C. ; PISSARD BREVI S. ; SOLE J.

Déclaration du SNUipp-FSU92 :

Monsieur le Directeur Académique,

A plusieurs reprises, notamment lors de la dernière CAPD, nous avons attiré votre attention sur la souffrance des enseignants dans notre département, en lien avec un sentiment général de maltraitance institutionnelle. Ce malaise enseignant, observé depuis une quinzaine d'années, ne cesse de s'accroître. Nous avons organisé un stage syndical dans lequel est intervenue Dominique Cau Bareille, chercheuse en ergonomie à l'université de Lyon 2, qui a mené à la demande du COR une recherche sur le vieillissement dans le métier, compte tenu du nombre de départs précoces en retraite. Elle a mis en évidence une forte pénibilité cachée du travail enseignant, non reconnue, non prise en compte par l'ensemble du corps social. Ce thème a rencontré beaucoup d'échos auprès des collègues des Hauts de Seine présents. Être enseignant actuellement, c'est avoir une grande responsabilité, un petit salaire, peu de reconnaissance, des relations avec la hiérarchie distantes et souvent conflictuelles... Ce métier use, il use les enseignants qui pourtant y mettent tout leur cœur, toute leur énergie, toutes leurs compétences...

Cette situation n'est pas irrémédiable. Bien sûr, une bonne partie des solutions appartient à des décisions qui relèvent de la politique nationale, mais il devrait exister des solutions plus locales, qui permettraient aux enseignants du département de se sentir traités avec davantage d'égards. Cette année, les enseignants dans les écoles doivent mettre en œuvre de nouvelles consignes de sécurité suite à des attentats proches d'eux d'une extrême violence, mettre en œuvre de nouveaux programmes, sans les avoir reçus en version papier ni d'avoir disposé du temps et de la formation nécessaires pour se les approprier, remplir le livret scolaire unique numérique sans avoir des consignes claires du département... Ils ont bien souvent le sentiment de ne pas être entendus ou d'être jugés lorsqu'ils font part des difficultés alors qu'ils ont, au contraire, besoin d'être considérés, aidés et épaulés, parfois protégés par leur hiérarchie.

Beaucoup d'enseignants sont à bout de souffle, ils ne parviennent plus à donner du sens à leur travail, ils perdent de la motivation et de l'énergie, ils perdent de l'estime de soi. Le manque de formation continue, qui est le sujet principal qui nous occupe aujourd'hui, est criant. Il a des conséquences graves sur le métier et les écoles. La formation continue permet de retrouver une énergie perdue, de se renouveler, de s'interroger à nouveau, de se confronter à ses pairs, pour collectivement, apprendre à faire évoluer ses pratiques. La formation continue permet d'apprendre tout au long de sa vie, ce qui est la condition sine qua non pour ne pas s'étioler, et vivre pleinement son métier.

Dans la circulaire de rentrée ministérielle, Madame la ministre affirme que « l'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent des enjeux majeurs. » Elle ajoute que « les 18 heures inscrites au titre des obligations réglementaires de service ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation. » Nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette affirmation. Mais nous souhaitons qu'elle ne reste pas qu'une belle formule affichée, et qu'elle se traduise concrètement en actions en faveur des collègues.

Comment peut-on affirmer que la formation continue est une priorité absolue quand on voit que le nombre de jours de stage remplacés possibles proposés au PDF dans notre département est passé de 188 à 33,2 en quatre ans ? Pour reconstruire une formation continue digne de ce nom, il existe deux leviers : adosser la formation des titulaires à la formation initiale et recréer des postes en grande quantité pour libérer les postes des enseignants en formation. Or, aucune de ces deux possibilités n'a été réellement exploitée.

Pour le SNUipp-FSU, il est d'une urgence absolue de redonner aux enseignants du temps pour travailler en équipe, retrouver un collectif de travail dans les écoles, se former. Les formats de stage proposés ne permettent pas de répondre aux besoins des enseignants en terme de formation continue. Nous demandons que des solutions soient trouvées pour que des stages longs, qui permettent réellement de prendre du recul avec la vie quotidienne de la classe, de mettre à distance les pratiques et de déplacer le savoir pour la faire évoluer, soient à nouveau proposés.

TROP DE TRAVAIL NON RECONNU : LE SNUIPP-FSU APPELLE À ARRÊTER LES APC

Lancée à la rentrée, la campagne pour " Gagner ensemble la fin des APC " comptabilise aujourd'hui plus de 37 000 engagements. C'est une première victoire pour le SNUipp-FSU qui a réussi à ouvrir le débat dans les salles de maîtres sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance du travail invisible. A l'heure actuelle, la ministre oppose une fin de non-recevoir à notre demande d'ouverture de discussions.

Pour obtenir une réponse favorable, nous appelons à ne pas mettre en œuvre les APC. Un nouveau 4 pages a été envoyé dans toutes les écoles.

Afin de compter, rassembler et soutenir toutes les écoles, tous les collègues engagés dans l'action, le SNUipp-FSU met en place deux espaces numériques spécifiques. Vous pourrez y confirmer votre participation à l'action, y trouver l'ensemble des outils réalisés par le SNUipp-FSU et solliciter directement le SNUipp de votre département pour toutes questions ou difficultés à signaler.

En cas de démarche collective (totale ou partielle) dans votre école, merci d'utiliser l'espace créé pour votre école et qui a été adressé directement à celle-ci.



CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT RENTREE 2017

La circulaire qui précise l'organisation des permutations pour la rentrée 2017 est parue. Le SNUipp-FSU vous accompagne à chaque étape de cette importante opération administrative.

Vous souhaitez changer de département afin de rejoindre votre conjoint ou votre conjointe qui exerce une activité dans un autre département, revenir dans votre région d'attache ou encore par simple désir de changement. Quelle qu'en soit la raison, vous devez formuler une demande de changement de département. Cette demande fait l'objet de deux opérations administratives : les permutations et mutations informatisées en novembre-décembre d'une part, et les mutations manuelles en mai-juin d'autre part. La note de service annuelle publiée dans le BOEN du jeudi 10 novembre 2016 fixe les modalités de participation aux permutations nationales. La saisie se fait par Internet (lprof) via l'application SIAM.

Le serveur sera ouvert du jeudi 17 novembre à 12h au mardi 6 décembre à 12h. N'attendez pas le dernier moment pour saisir vos vœux !

La circulaire ministérielle est disponible à : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=108502

**L'e-dossier
Permutations du
SNUipp-FSU**

Dans chaque département, le SNUipp propose un dossier en ligne pour vous accompagner pas à pas dans votre demande de changement de département.

Pour créer votre dossier, rendez-vous sur : <http://e-permutations.snuipp.fr/92>



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE.

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile



<https://adhorer.snuipp.fr>

85% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.